



Original : français

N° : ICC-02/05-02/09

Date : 16 Octobre 2009

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, Président

SITUATION AU DARFOUR, SOUDAN

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c.Bahar Idriss Abu Garda

Public

Requête aux fins de levée de l'anonymat des victimes

Origine : Maître Brahima Koné représentant légal des victimes

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo

Le conseil de la Défense

M. Karim A. A Khan

Les représentants légaux des victimes

M. Brahima Koné

Mme Hélène Cissé

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Silvana

Le greffier adjoint

Didier Preira

La Section d'appui à la Défense

Xavier Jean Kéita

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Vu la décision sur les modalités de participation des victimes au stade préliminaire de la cause rendue par la chambre le 6 Octobre 2009 ;

Prenant acte de la décision ICC - 02/05-02/09-166 rendue par la chambre le 14 Octobre 2009 ;

Considérant les dispositions de l'article 91 (3) du Règlement de procédure et de preuve ;

Convaincu que pour assurer au mieux la défense des intérêts des victimes, l'anonymat doit être levé sur leur identité

Après concertation préalable avec les victimes,

Maître Brahima Koné, représentant légal des victimes

Demande à la Cour de lever l'anonymat sur les victimes a/0170/09, a/0171/09, a/0172/09, a/0173/09, a/0174/09, a/0175/09, a/0176/09, a/0177/09, a/0178/09, a/0179/09, a/0180/09, a/0181/09, a/0182/09, a/0183/09, a/0184/09, a/0185/09, a/0186/09, a/0187/09, a/0188/09, a/0189/09, a/0190/09, a/0191/09, a/0192/09 et a/0436/09



Maître Brahim Koné

pour

a/0170/09, a/0171/09, a/0172/09, a/0173/09, a/0174/09, a/0175/09, a/0176/09, a/0177/09,
a/0178/09, a/0179/09, a/0180/09, a/0181/09, a/0182/09, a/0183/09, a/0184/09, a/0185/09,
a/0186/09, a/0187/09, a/0188/09, a/0189/09, a/0190/09, a/0191/09, a/0192/09 et
a/0436/09

Fait le 16 Octobre 2009

À Bamako, Mali